

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/10/2025 - 19862 - 2023 B 01941 - 979 388 626 - 2L EVENEMENTS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS 2L EVENEMENTS

Au capital de 1000 euros

Ayant son siège 60 rue du 4 septembre, 49800 TRELAZE

Immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 97938862600017

ARRÊTÉ AU GREFFE J.E.  
LE 18 SEP 2025

### Procès-verbal AG ordinaire d'approbation des comptes

Le 8 avril deux mille vingt cinq

Monsieur Lionel LOZACH président directeur général de la société 2L EVENEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, s'est réuni en assemblée générale ordinaire 60 rue du 4 septembre, Trélazé.

L'ordre du jour présenté est le suivant :

Approbation des comptes clos le 31 décembre 2024

Affectation du résultat de l'exercice

#### Première résolution

Monsieur Lionel LOZACH approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31/12/24.

#### Deuxième résolution

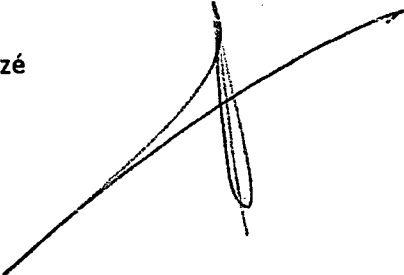
L'affectation du résultat qui lui a été présenté soit un bénéfice de 123 € est affecté au report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal par Mr Lozach après lecture faite.

Fait à Trélazé

le 8/04/25



Exercice ouvert le		01/09/2023		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case											
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
SASU 2L EVENEMENTS						60 RUE DU 4 SEPTEMBRE					
SIRET		97938862600017				49800 TRELAZE					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>											
Activités exercées						TOUTES ACTIVITE DE TRAITEUR ET ROTISSERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>											
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal						Déficit			
		Bénéfice imposable à 15 %				198		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de			
<b>2 Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
		PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %							
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes		<input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine-territoire entrepreneur		<input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs		<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W											
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité											
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b>											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>											
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case											
Dans ce cas veuillez indiquer nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
4- Si vous n'êtes ni société tête de groupe, ni entité groupe désignée											
<b>H COMPTABILITE INFORMATISEE</b>		L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI									
		Si oui, indication du logiciel utilisé : CIEL									
ECF		Nom et adresse du prestataire									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
AGC DE MAINE ET LOIRE						92 RUE DU CHATEAU D'ORGEMONT					
49000 ANGERS						Tél :					
Nom et adresse du CGA :		ou du viseur conventionné :		0		Identité du déclarant :					
		N° d'agrément du CGA				Date :		28/02/2025			
						Lieu :		TRELAZE			
						Qualité et nom du signataire :		LOZACH LIONEL PRESIDENT			
						Signature :					
Tél :											

**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

DGFIP N° 2065 bis  
(2021)

Néant

<b>I REPARTITIONS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES</b>			
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis			<b>Total (a à h)</b>

<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,  gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		Indemnités forfaitaires		Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Non applicable pour les sociétés par actions							

<b>K DIVERS</b>	
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)  
VOIR ANNEXE JOINTE

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>				
REMUNERATIONS		MLVT IMPOSEES		
		a 0 %	a 15 %	a 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux		MLVT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MLVT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MLVT réalisée au cours de l'exercice		
		MLVT restant à reporter		

<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES BENEFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

# BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A

Désignation de l'entreprise : SASU 2L EVENEMENTS

Adresse de l'entreprise : TRELAZE

Numéro SIRET 97938862600017

Néant  

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 16

Durée de l'exercice précédent  

				Exercice N, clos le :		31/12/2024		
<b>ACTIF</b>				Montant brut	Amortissements - Provisions	Montant net (col.1-col.2)		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	150 000	012		150 000	
		Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles		028	28 251	030	7 656	20 595	
	Immobilisations financières (1)		040		042			
	<b>Total I (5)</b>			<b>044</b>	<b>178 251</b>	<b>048</b>	<b>7 656</b>	<b>170 595</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
		Marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	9 052	070	1 628	7 424	
		Autres (3)	072	2 393	074		2 393	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	14 854	086		14 854	
	Charges constatées d'avance		092	1 117	094		1 117	
	<b>Total II</b>			<b>096</b>	<b>27 416</b>	<b>098</b>	<b>1 628</b>	<b>25 788</b>
	<b>Total général (I + II)</b>				<b>110</b>	<b>205 667</b>	<b>112</b>	<b>9 284</b>
<b>PASSIF</b>							<b>Exercice N (Net)</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel		120			1 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		131					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			123		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
<b>Total I</b>			<b>142</b>			<b>1 123</b>		
Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	<b>154</b>				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			16 648		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166			1 090		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	5 082	172	12 120		
	Comptes courants d'associés		173			165 401		
	Autres dettes		175					
	Produits constatés d'avance		176					
<b>Total III</b>			<b>174</b>			<b>195 259</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>				<b>180</b>		<b>196 382</b>		
(1)	Dont immo. financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	186 806	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	16 526	

CERTIFIÉ CONFORME

*[Signature]*

**ANNEXE LIASSE**

DGFIP N°

Désignation de l'entreprise : **SASU 2L EVENEMENTS**Exercice clos le : **31/12/2024****DETAIL DES CHARGES A PAYER**

Charges à payer	Montant
INTERETS COURUS SUR DETTES FINANCIERES	
INTERETS COURUS SUR DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
INTERETS COURUS SUR DETTES RATTACHEES A DES SOCIETES EN PARTICIPATION	
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	913
CLIENTS, RABAIS, REMISES, RISTOURNES A ACCORDER ET AUTRES AVOIRS A ETABLIR	
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	1 673
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYER	590
ETAT - CHARGES A PAYER	
COMPTES COURANTS - INTERETS A VERSER	
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS - CHARGES A PAYER	
BANQUES, INTERETS COURUS A PAYER	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS - INTERETS COURUS	
<b>TOTAL</b>	<b>3 176</b>

Désignation de l'entreprise : **SASU 2L EVENEMENTS**

Exercice clos le :

**31/12/2024****REINTEGRATIONS DIVERSES**

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	RÉINTÉGRATIONS
PÉNALITÉS, AMENDES FISCALES SOCIALES ET PÉNALES NON DÉDUCTIBLES	45
<b>Total</b>	<b>45</b>

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS  
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C

Désignation de l'entreprise : SASU 2L EVENEMENTS

Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial			150 000		150 000	
	Autres						
Immobilisations corporelles	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques matériel et outillage industriels			28 251		28 251	
	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport			8 555	8 555		
	Autres immobilisations corporelles						
		Immobilisations financières					
		<b>TOTAL</b>		186 806	8 555	178 251	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques matériel et outillage industriels			7 656		7 656
	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Autres immobilisations corporelles					
		<b>TOTAL</b>		7 656		7 656

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES,	AUTRES IMMOBILISATIONS			
		6	7	8	9	10			
		DIVERS	PARTICIPATIONS	TITRES IMMOBILISÉS	ACTIONS PROPRES				
Immo.	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Plus ou moins values			
						Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
1									
2									
3									
4									
5	8 555		8 555	16 526	7 971				
6									
7									
8									
9									
10									
T	8 555		8 555	16 526	7 971				
Plus-values taxables à 19%				Régularisations					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus values à long terme (CGI art 39 terdecies)									
<b>TOTAL</b>					7 971				

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES -  
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU 2L EVENEMENTS

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	1 628	654		656	1 628
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>	<b>1 628</b>	<b>684</b>		<b>686</b>	<b>1 628</b>
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2	Provisions pour risques et charges		
Terrains	710		715			3	Provisions pour dépréciation		
Constructions	720		725			4	Charges à payer		
Installations techniques, matériel et outillage	730		735			5			
Installations générales, agencements, aménagements divers	740		745			6			
Matériel de transport	750		755			7			
Autres immobilisations corporelles	760		765						
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>			<b>Total à reporter ligne 322 tableau 2033B</b>		<b>780</b>	
II DEFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374		29 795		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		16 116		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI					397				

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/09/2023 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 16

<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel *	376			1,00
- dont apprentis	657			
- dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			236 867
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
<b>TOTAL 1</b>	106			236 867
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			70
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			3 763
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
<b>TOTAL 2</b>	144			3 833
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>				
Achats	121			65 875
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			30 217
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
<b>TOTAL 3</b>	152			96 102
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée produite	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>			137 144 598
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA est calculée négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117			144 598
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	177 650	Effectifs au sens de la CVAE *	023 1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/09/2023	160	31/12/2024
Date de cessation			186	31/12/2024

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2055-F  
(2021)(Liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant 

Exercice clos le 31/12/2024

N° SIREN 979388626

Dénomination de l'entreprise SASU 2L EVENEMENTS

Adresse (voie) 60 DU 4 SEPTEMBRE

Code postal 49800 Ville TRELAZE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE		NOMBRE DE PARTS OU D'ACTIONS	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE	1	NOMBRE DE PARTS OU D'ACTIONS	1000

## I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

## II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Monsieur	Nom patronymique	LOZACH	Prénom(s)	LIONEL
Nom marital	LOZACH	% de détention	100,00	NB de parts ou d'actions	1 000
Naissance : Date	13/02/1961	N° Département	49	Commune	ANGERS
				Pays	FR
Adresse : N°	60	Voie	RUE DU QUATRE SEPTEMBRE		
Code postal	49800	Commune	TRELAZE	Pays	FR

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



Néant

Exercice clos le

31/12/2024

N° SIRET

979388626

Dénomination de l'entreprise

SASU 2L EVENEMENTS

Adresse (voie)

60 DU 4 SEPTEMBRE

Code postal

49800

Ville

TRELAZE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

P5

**ANNEXE LIASSE**

**TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES  
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT**

(art 219 I b du CGI, article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société SASU 2L EVENEMENTS	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
Adresse de son principal établissement		
	979388626	5621Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
I - RESULTATS DE L'EXERCICE		
A - Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	198
b	Dont plus-value nette à court terme	7 971
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B - Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II - BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	56 667
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	198
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065		198
l	III - BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
m	IV - PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement <b>SASU 2L EVENEMENTS</b>	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	<b>979388626</b>	<b>5621Z</b>
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT A RISQUES, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION		
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE			
Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur / souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription au capital, annulation, rachat.

Désignation de l'entreprise : SASU 2L EVENEMENTS

Exercice du 01/09/2023 au 31/12/2024		Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
PME au sens communautaire		Cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 233 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III du CGI)</b>			
Si vous êtes la société mère		Cocher la case	<input type="checkbox"/>
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés ( y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SIREN			
<b>I - REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			
<b>CREANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi			
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			1
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			2
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du Code du travail			3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du Code du travail			4
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			5
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE</b>			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux			
Crédit d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (art.140 de la loi 2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (art. 151 de la loi 2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte			
<b>II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières			
<b>CREANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche		dont montant crédit d'impôt DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC"			
<b>CREANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N			
I - Autres Crédits d'impôt			
II - Autres Crédits d'impôt			

**II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE****CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéos	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	

**CREDITS D'IMPOT DEPOSES EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNEE N**

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

**CREDITS D'IMPOT DEPOSES AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE N-2, N-1 EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS**

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	